



République Française  
Département de la Moselle  
Ville de Bousse

Envoyé en préfecture le 14/04/2023  
Reçu en préfecture le 14/04/2023  
Publié le  
ID : 057-215701020-20230406-DEC20230406\_01-AU

N°20230406/01

## DECISION DU MAIRE

*relatif à l'entretien 2023 des terrains de football*

**Le Maire de Bousse (Moselle) ;**

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2018 portant lancement des consultations relatives à la construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires et autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

VU le code de la commande publique,

CONSIDERANT l'entretien à réaliser au titre des terrains de football pour l'année 2023,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** De confier à la société TECHNI GAZON, l'entretien annuel du terrain d'honneur de la Commune de Bousse pour un montant de 5 593.68 € TTC.

**Article 2 :** De confier à la société TECHNI GAZON, l'entretien annuel du terrain d'entraînement de la Commune de Bousse pour un montant de 2 188.00 € TTC.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville, au Comptable de la Collectivité, et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BOUSSE, le 6 avril 2023

Le Maire,  
Pierre KOWALCZYK

